



Décision n° CODEP-MRS-2020-022384 du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 9 avril 2020 autorisant le CEA à modifier de manière notable le plan d'urgence interne du centre de Marcoule

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles R. 593-55 à R. 593-58 ;

Vu l'arrêté du 7 février 2012 modifié fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base ;

Vu la demande d'autorisation de modification notable transmise par courrier CEA/DEN/MAR/DIR/CSNSQ DO 238 du 19 mars 2018 ; ensemble les éléments complémentaires apportés par courriers CEA/DEN/MAR/DIR/CSNSQ DO 217 du 28 mars 2019, CEA/DEN/MAR/DIR/CSNSQ DO 508 du 19 juillet 2019 et CEA/DEN/MAR/DIR/CSNSQ DO 873 du 20 décembre 2019 ;

Considérant que, par courrier du 19 mars 2018, complété par courriers des 28 mars 2019, 19 juillet 2019 et 20 décembre 2019 susvisés, le CEA a demandé l'autorisation de modifier le plan d'urgence interne du centre de Marcoule ; que ce plan d'urgence interne est commun à l'ensemble des INB et des installations individuelles de l'INBS exploitées par le CEA ; qu'en conséquence, la modification du PUI, en tant qu'il s'applique aux INB, doit être autorisée par l'ASN et, en tant qu'il s'applique à l'INBS, doit être autorisée par l'ASND ;

Considérant que les dispositions du PUI seront applicables dès lors que l'ensemble des autorisations nécessaires auront été délivrées,

Décide :

Article 1^{er}

Le CEA, ci-après dénommé « l'exploitant », est autorisé à modifier le plan d'urgence interne commun aux installations nucléaires de base du centre de Marcoule dans les conditions prévues par sa demande susvisée.

Article 2

La présente décision peut être déférée devant le Conseil d'État par l'exploitant, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 3

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à l'exploitant et publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 9 avril 2020.

**Pour le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire
et par délégation,
Le directeur des déchets,
des installations de recherche et du cycle,**

Signé par

Christophe KASSIOTIS